

3. Enseignement des langues secondes à l'école primaire

Considérant d'une part :

- la résolution de l'apé-Vaud lors de l'AGD du 24 mai 2007 à Echallens qui demandait l'inscription à la grille horaire de l'allemand dès la 5P (ex 3^{ème}), qu'il soit dispensé par des maîtres dûment formés, ainsi que son soutien à toute expérience qui développe l'enseignement précoce des langues,
- la résolution de l'apé-Vaud du 7 juin 2012 qui demande que soit respecté l'accord Harmos et que tout soit mis en œuvre pour une introduction de l'anglais en 7P à la rentrée 2013,
- le soutien de l'apé-Vaud à HARMOS et à la décision du 25 mars 2014 de la CDIP concernant l'enseignement des langues à l'école obligatoire,

d'autre part :

- la décision du DFJC de reporter cette introduction de l'anglais en 7P à la rentrée 2015,
- les difficultés dont ont fait état les enseignants romands lors de la journée de bilan et perspectives sur l'enseignement des langues étrangères du 22 novembre 2013, et qui doivent faire l'objet d'un examen de la part de la CIIP – accompagné de propositions de moyens pour les surmonter, sans que le principe de cet enseignement dès la primaire ne soit remis en question par les enseignants,
- que certains cantons alémaniques souhaitent introduire d'abord l'anglais avant le français et de repousser l'enseignement de celui-ci au secondaire,

l'apé-Vaud réaffirme son soutien au multilinguisme et considère que la maîtrise de plusieurs langues doit être valorisée. Elle soutient l'enseignement de l'allemand, source de cohésion nationale, dès la 5^{ème} primaire, puis de l'anglais dès la 7P.

Mais les langues ne sont pas des disciplines comme les autres et l'école n'a pas pour mission d'en faire acquérir une maîtrise parfaite aux élèves. C'est pourquoi, l'apé-Vaud considère qu'un **accent particulier doit être mis sur le contexte de cet apprentissage**, car celui-ci joue un rôle fondamental dans l'approche d'autres langues et d'autres cultures.

Ainsi, il appartient au DFJC de :

- permettre une grande souplesse et davantage de créativité dans l'organisation de cet enseignement au niveau des établissements. Et cela, par exemple, en permettant et encourageant l'enseignement par demi-classes, en créant des ateliers de langues avec l'appui de personnes allophones extérieures, etc.,
- s'assurer qu'une fois cette souplesse mise en place, elle concoure à la maîtrise des standards de formation – l'évaluation de cette maîtrise dans l'établissement devant être distinguée de celle individuelle de l'élève,
- développer et promouvoir les échanges linguistiques en leur apportant une meilleure visibilité,
- favoriser les projets d'enseignement bilingue, en s'inspirant des expériences extra cantonales et internationales,
- revoir l'importance de l'évaluation de l'acquisition des langues secondes dans l'évaluation globale des acquis de l'enfant au primaire, par exemple en les considérant en tant que branches secondaires à ce niveau pour diminuer leur caractère sélectif – donc stressant et rebutant – durant leur apprentissage premier,
- généraliser l'usage du portfolio européen des langues qui valorise les progrès et réussites de l'élève, consigne ses expériences et précise les évaluations réalisées ainsi que les objectifs qu'il devrait atteindre pour obtenir le niveau souhaité,
- renforcer le lien avec les écoles de langue et culture d'origine,
- procéder à des analyses continues sur les méthodes et les résultats obtenus et de rendre public ces analyses.